

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix,  
*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe et que le titre soit :

“ Acte pour autoriser le transport de l'embranchement de *Windsor* du chemin de fer de la *Nouvelle-Ecosse* à la compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest.”

*Ordonné*, Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l'honorable M. *Holton*,

*Résolu*, Que le comptable de cette Chambre soit autorisé à payer à *Joshua Spencer Thompson*, écuyer, député de *Cariboo*, à *A. R. Barron*, écuyer, député de *Algoma*, à *Louis George Harper*, écuyer, député de *Gaspé*, et à *Stanislaus F. Perry*, écuyer, député de *Prince*. le montant entier de leur indemnité, de même que s'ils eussent été présents et qu'ils eussent pris leur siège en cette Chambre, le 26 mars dernier, vu les circonstances spéciales se rattachant à leur élection en ces cas.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte pour continuer pendant un temps limité l'acte de la faillite de 1869 et les actes qui l'amendent,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Smith (Westmoreland)*, secondée par l'honorable M. *Coffin*.  
*Résolu*. Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner une certaine résolution pour étendre certains actes à la province de l'Île du *Prince-Edouard*.

La Chambre se forme en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *MacLennan* fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *MacLennan* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Qu'il est expédient d'étendre à la province de l'Île du *Prince-Edouard* certains actes du Parlement du *Canada*, savoir :

1. 31 *Victoria*, chapitre 64, intitulé : “ Acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins, dans le cas de maladie et de détresse,” tel qu'amendé par la 33e *Vic.*, ch. 19, intitulé : “ Acte pour amender l'acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans le cas de maladie et de détresse ;

2. 31 *Victoria*, chapitre 65, intitulé : “ Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et la plus grande sécurité de leurs passagers,” tels qu'amendé par la 32e et 33e *Vic.*, chap. 39, intitulé : “ Acte pour amender l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et la plus grande sécurité de leurs passagers,” tel qu'amendé par la 36e *Vic.*, ch. 53, intitulé : “ Acte pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur,” et par tous actes passés dans la présente session ;

3. 32-33 *Vic.*, ch. 38, intitulé : “ Acte relatif aux enquêtes sur les naufrages et à d'autres objets ;

4. 33 *Vic.*, ch. 14, intitulé : “ Acte concernant le cabotage canadien ;

5. 33 *Vic.*, ch. 17, intitulé : “ Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires ;”

6. 33 *Vic.*, ch. 16, intitulé : “ Acte qui pourvoit à la discipline à bord des vaisseaux du gouvernement canadien ;”

7. 36 *Vic.*, ch. 8, intitulé : “ Acte concernant le transport des matières dangereuses dans les navires ;”

8. 36 *Vic.*, ch. 54, intitulé : “ Acte concernant le pilotage ;”